

Petite parenthèse

Être au courant



Petite parenthèse

À peine les urnes des élections européennes remballées, voilà qu'une nouvelle, électrisant environ vingt-cinq millions de foyers, a fait son entrée fracassante le 1er juin. Les tarifs réglementés de vente de l'électricité ont augmenté de 5,9% (pour ne pas dire 6), soit la plus forte hausse enregistrée depuis vingt ans !

Annoncée dès le mois de novembre dernier, l'échéance prévue au 1er mars en avait été retardée en raison du mouvement des Gilets jaunes, tout comme l'avait été la hausse du prix de l'essence.

Il y a des jours, on en vient à se dire que l'on préférerait ne pas être au courant.

C'est bien avant l'apparition de l'électricité que le mot « courant » était employé, dès le XIIIe siècle, pour désigner - dans le sens de « courir »- des écoulements de fluides, comme l'air. C'est ainsi que l'on en vint à parler du « courant des affaires » pour désigner les sujets quotidiens, exécutés rapidement (-les affaires courantes-), d'autant plus efficacement que l'on était déjà informé de leur contenu.

On renforça même l'idée d'être « au courant des affaires », en désignant les événements qui se passaient également à l'extérieur. Peut-être pour parer au plus pressé, une partie de l'expression fut abandonnée, pour garder au final « être au courant ».

Dans la continuité du bon écoulement de fluides dont l'électricité fait partie, une nouvelle augmentation de 1% est déjà envisagée au mois d'août. Ce qui représentera, à l'arrivée, un surcoût d'une centaine d'euros par an, pour une famille se chauffant à l'électricité.

C'est sans doute ce que le gouvernement appelle des mesures en faveur du pouvoir d'achat, évoquées à l'issue du grand débat.

Si l'on ajoute à cela la (re)montée en flèche du prix des carburants, voilà de quoi se rafraîchir les idées à quelques jours de l'été.

Illustration Pixabay.com